

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27/02/2012
COMPTE RENDU TENANT LIEU DE PROCES VERBAL**

Date de convocation : 21/02/2012
Nombre de conseillers : en exercice 15
 présents 11
 votants 11

L'an deux mille douze et le vingt sept février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de L'Albenc, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Albert BUISSON, Maire

Présents : Mmes et Ms Albert BUISSON, CAZES Henri, Jean MELAY, Christelle GUIONNEAU, Ghislaine ZAMORA, Gérard CAMBON, Stéphane GILLET Daphnée LEBON, Jean-Pierre LOCATELLI, Christian MATHIEU, Marie-Thérèse PICAT, Chéryl ROLLAND, Joseph ZARWANSKI.

Absent excusé : M. Stéphane GILLET

Absents : Ms. Aymeric MARTIN, Christian MATHIEU, Guy OCHIER

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Monsieur Henri CAZES, secrétaire de séance

APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES PRECEDENTES REUNIONS

Le conseil approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la réunion du 23 janvier 2012 et également celui du 19 décembre 2011 qui n'avait pas été lu lors de la dernière réunion.

BUDGET ANNEXE DES COMMERCES

COMPTE ADMINISTRATIF 2011 – (Del 2012-002)

Le compte administratif 2011 établi par le Maire et présenté par Henri CAZES est approuvé à l'unanimité des membres présents :

SUBDIVISIONS	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	RESULTATS A LA CLOTURE DE CET EXERCICE	RESULTATS DE CLOTURE 2011
Fonctionnement		- 2562.91	- 2 562.91
Investissement	- 126 018.04	283 890.46	152 872.42
Totaux	- 126 018.04	281 327.55	155 309.51

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011 DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL - (Del 2012 – 003)

Le conseil constate que les résultats du compte de gestion sont conformes à ceux du compte administratif. A l'unanimité des membres présents il approuve ce compte de gestion.

AFFECTATION DES RESULTATS - (Del 2012 – 004)

Après avoir constaté les résultats de clôture de l'exercice 2011, le conseil, à l'unanimité des membres présents décide : de reporter en section d'exploitation à l'article 002, le déficit de cette section qui s'élève à 2 562.91 € et en section d'exploitation, à l'article 002 l'excédent de cette section qui s'élève à 157 872.42 €

POINT SUR LES TRAVAUX

Monsieur Jean Pierre LOCATELLI, fait un point sur les travaux du multiservice et des appartements. Les études de sols sont terminées, on rencontre un problème lié à l'inexistence de fondation du bâtiment voisin (qui abrite le bureau de tabac). Il faudra en tenir compte dans le cadre de la construction. De nouveaux plans ont été établis pour prendre en compte l'épaisseur des cloisons.

Les travaux de génie civil devraient commencer dans un mois.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DES COMMERCES

Le conseil examine le projet de budget primitif et l'approuve à l'unanimité des membres présents.

Ce budget s'équilibre en section d'exploitation à la somme de 104 917 €

Et en section d'investissement à la somme de 1 700 131 €

BUDGET GENERAL

COMPTE ADMINISTRATIF 2011 – (Del 2012 – 005)

Le compte administratif 2011 établi par le Maire et présenté par M. Henri CAZES est adopté à l'unanimité des membres présents :

SUBDIVISIONS	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	RESULTATS A LA CLOTURE DE CET EXERCICE	RESULTATS DE CLOTURE 2011
Fonctionnement	61 166.03	112 896.62	174 062.65
Investissement	- 22 985.60	45 987.36	23 001.76
Totaux	38 180.43	158 883.98	197 064.41

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011 DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL – (Del 2012 – 006)

Le conseil constate que les résultats du compte de gestion sont conformes à ceux du compte administratif. A l'unanimité des membres présents il approuve ce compte de gestion.

NOMINATION DE DELEGUES COMMUNAUX AUPRES DU SYNDICAT DES ENERGIES DU DEPARTEMENT DE L'ISERE (SEDI) – (Del 2012 – 007)

Par délibération en date du 14/11/2011, la commune de L'Albenc a décidé d'adhérer au SEDI. Le conseil doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au sein de cette structure.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents désigne :

délégué titulaire : Gérard CAMBON

délégué suppléant : Albert BUISSON

MISE A DISPOSITION DU RESEAU D'ELECTRICITE COMMUNAL AU SEDI – (Del 2012 – 007)

Monsieur le Maire présente au conseil l'arrêté préfectoral portant sur les statuts du SEDI, ainsi que sur les modalités de fonctionnement

L'adhésion à ce syndicat implique :

- la substitution de plein droit de la commune par le SEDI pour les contrats de concession relatifs à la distribution publique d'électricité et de gaz
- le transfert au SEDI des compétences relatives à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz de la commune.

Conformément aux dispositions des articles L1321-1 à L1321-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce transfert implique un certain nombre de conséquences, sur les plans juridique, patrimonial, budgétaires, pratique ou comptable.

Il convient d'arrêter la date définitive du transfert de compétence et de prévoir le procès verbal afférent à la mise à disposition au SEDI des biens, meubles et immeubles utilisés à la date du transfert ainsi que le montant des emprunts en cours consacrés au financement des travaux d'électrification.

Ces modalités figureront dans une convention de mise à disposition.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, est d'accord pour ces transferts, charge Monsieur le Maire d'établir l'état de l'actif à transférer, l'autorise à signer la convention concernant ce transfert.

DELIBERATION POUR APPROBATION DU NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT DES COMMERCES

Monsieur le Maire explique que la Préfecture a demandé d'établir un nouveau dossier dans le cadre de la subvention DETR en supprimant les frais correspondant au matériel lié à l'activité qui sont inéligibles, sauf matériel fixé au mur. Ce retrait ne modifiera pas le montant de la subvention sollicitée puisqu'on ne sera pas en dessous du montant plafond. La préfecture n'a donc pas besoin d'une nouvelle délibération.

ADMISSION EN NON VALEUR – (Del 2012 – 008)

Monsieur le Receveur municipal propose au conseil d'admettre en non valeur la somme de 15 € correspondant à des jetons de chauffage pour la salle polyvalente dont le titre a été établi sur l'exercice 2008 et dont le recouvrement s'est avéré impossible jusqu'à ce jour

Le conseil accepte à l'unanimité des membres présents d'admettre ces 15 € en non valeur.

SUPPRESSION D'UNE TAXE D'URBANISME – (Del 2012 – 009)

La Direction Départementale des Finances Publiques propose d'admettre en non valeur, la somme de 1 445 € correspondant à un litige sur le recouvrement d'une Taxe Locale d'Equipement pour un permis accordé en 2006. La saisie des comptes bancaires du débiteur s'est avérée inopérante.

Monsieur le Maire explique d'autre part que ce permis n'a pas été suivi de travaux bien que le demandeur n'ait jamais demandé son annulation.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents accepte l'admission en non valeur de cette somme.

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION PASSIFLORE

Passiflore est une association d'insertion professionnelle qui exerce une activité par la valorisation des déchets de type palette, le recyclage et la vente de vêtements d'occasion, de vaisselles, de livres, de brocante et de meubles. Cette structure compte 6 salariés permanents, pour assurer l'accueil de 36 salariés en insertion ayant des contrats aidés.

Cette association sollicite les collectivités territoriales pour demander des subventions destinées à financer le fonctionnement de la structure.

Le conseil, après en avoir délibéré, considère que la communauté de commune serait plus apte à apporter ce genre d'aide, la commune ne donnera pas suite à cette demande de subvention.

MOTION DE SOUTIEN POUR OBTENIR L'OUVERTURE ANTICIPEE DE L'EXTENSION DE LA VSP DE L'AUTOROUTE A48 ENTRE VOREPPE ET SAINT EGREVE – (Del 2012 – 010)

Monsieur le Maire donne connaissance d'un courrier de la communauté de Commune de Vinay (CCV) proposant d'adresser une motion à Monsieur le Préfet de l'Isère et au Président du Conseil Général de l'Isère pour obtenir l'ouverture anticipée de l'extension de la Voie Spécialisée Partagée (VSP) sur l'autoroute A48.

Monsieur Gérard CAMBON explique que cette voie devrait être ouverte à la circulation en 2014. Ce délai étant plus lié à des raisons administratives (autorisations et enquêtes) qu'à la mise en place des équipements de cette voie dont la chaussée a été réalisée, il reste à implanter les équipements de signalisation et contrôle nécessaire au fonctionnement et à la sécurité.

La coupure pour électrification, pendant une année de la ligne ferroviaire Valence Grenoble à partir de décembre 2012 sera une gêne très importante pour les très nombreuses personnes qui se rendent à Grenoble car, en plus du report vers les véhicules individuels, une grande partie des cars de substitution va devoir rejoindre Grenoble via l'autoroute A48 qui est déjà très largement embouteillée en temps normal aux heures de pointe. De plus l'entrée de la ville sera également perturbée par les chantiers des lignes E et B du tram.

Compte tenu de ce contexte très critique, Monsieur le Maire propose de délibérer pour soutenir la motion proposée par la CCV pour demander la mise en service dès décembre 2012, date de début de coupure pour une année de la ligne ferroviaire Valence Grenoble, de l'extension de la VSP depuis Voreppe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents est d'accord pour soutenir cette demande.

ORDURES MENAGERES - TARIFICATION

Monsieur Henri CAZES explique que la Ste INDIGO a réalisé le bilan d'un an de fonctionnement de la redevance incitative. Cette étude présente en particulier la fréquentation des points d'apports et la fréquence des dépôts.

Pour l'Albenc, les dépôts sont assez bien répartis sur l'ensemble des points, avec toutefois une prédominance pour celui de la route de la scierie.

Le tri est de plus en plus important, il est cependant parfois mal fait en particulier dans les bacs jaunes.

Fait à L'Albenc le 27 février 2012,

Affichage du 05/03/2012

Au 05/04/2012

Albert BUISSON,
Maire de L'Albenc,